DEPARTEMENT :
PAS DE CALAIS
CANTON :
AIRE SUR LA LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023-439

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

# ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur Jacques CARNET, Président de l'Amicale des Donneurs de Sang, domicilié à ISBERGUES, 27 rue Cense Balque qui sollicite l'autorisation d'ouverture d'une buvette de 1er et 3ème groupe au Complexe Edmond Mille à l'occasion du Téléthon, le 2 décembre 2023 ;

VU l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'art. L 48 du Code des débits de boissons ;

**OBJET**

**TELETHON**
**Autorisation d'ouverture**
**d'une buvette temporaire**
**de 1er et 3ème groupe**

## ARRETE

**Article 1er :** Monsieur Jacques CARNET est autorisé à ouvrir un débit de boissons exceptionnel et temporaire de 1er et 3ème groupe, le samedi 2 décembre 2023 de 14 heures à minuit, au Complexe Edmond Mille, à l'occasion du Téléthon. A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES.

FAIT à ISBERGUES, le vingt-huit novembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,